****

**LA GUYANE**

UN TERRITOIRE SUD-AMÉRICAIN DANS LES OUTRE-MER FRANÇAIS

**Sous la direction de**

Fernand Marchitto et Corinne Deniaud,

IA-IPR d’histoire-géographie

**Auteurs** :

Manon ARNAUD

Frédéric BARBIER

Corinne DENIAUD

Guillaume DUBOIS

Stéphane GRANGER

Jérôme LAURENT

Fernand MARCHITTO

Marc PAVÉ

Georges POIROUT

Maud PRIGENT

Géraud PUJOL

Patrice QUÉMON

**LA GUYANE**

UN TERRITOIRE SUD-AMÉRICAIN DANS LES OUTRE-MER FRANÇAIS

Sommaire

THÈME 1 :

UN ESPACE FRANÇAIS ET EUROPÉEN PEU INTÉGRÉ RÉGIONALEMENT

La Guyane dans l’interface guyano-caribéenne

Les frontières de la Guyane : entre tensions et intégration

La Guyane, terre d’immigration

THÈME 2

UN ESPACE EN RETARD DE DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT À LA FRANCE HEXAGONALE

Permanences et mutations de l’agriculture guyanaise

Le spatial, une activité économique intégrée

Vers une gestion intercommunale de l’eau

Les défis de la santé en Guyane

THÈME 3

UN TERRITOIRE À MÉNAGER

Des littoraux et des espaces maritimes convoités

Le parc amazonien de Guyane : un projet de territoire pour un développement durable

La région Guyane : entre explosion démographique et aménagement d’un vaste territoire

Les enjeux de l’aménagement de l’aire urbaine de Cayenne

Préface

Cet ouvrage, « La Guyane, un territoire sud-américain dans les Outre-mer français » a été conçu à l’origine comme un outil pour l’enseignement de la géographie de la Guyane, à destination des enseignants d’histoire-géographie et plus particulièrement des nouveaux arrivants. Composé d’articles de fond, associés à des documents-ressource, il privilégie des approches problématisées et fait une large place aux acteurs, aux enjeux, aux conflits d’intérêts ainsi qu’aux analyses spatiales des territoires. Vecteur d’une géographie citoyenne, il intéresse aussi de ce fait un public beaucoup plus large.

Conçu par des professeurs du second degré, son format numérique à la fois souple et dynamique permettra aux enseignants de construire leur propre itinéraire pédagogique en puisant dans ces nombreuses ressources. A l’heure des adaptations de programmes, l’ancrage de nos disciplines dans l’espace vécu apparaît fondamental. La Guyane, terre de grande diversité culturelle reste un espace de réflexion hors pair à condition de le mettre en perspective avec d’autres lieux du monde. Si nous avons multiplié les études, le professeur devra quant à lui opérer des choix parmi les thématiques et les documents proposés.

Je tiens à remercier les collègues qui ont contribué à ce travail ainsi que Fernand Marchitto aujourd’hui IA-IPR d’histoire-géographie dans l’académie de Nice, qui a été l’initiateur de ce projet. Les riches débats que nous avons eus ont renforcé la passion que nous partageons pour cette terre qui mérite sans doute mieux que l’image communément véhiculée en France hexagonale et dans le monde.

Corinne Deniaud,

IA-IPR d’histoire-géographie

Introduction

Entre enclavement continental et intégration à l’Union européenne, la Guyane française est le fruit de paradoxes.

Le département reste marqué par la vulnérabilité de ses communications. Aujourd’hui 7 des 22 communes de Guyane restent toujours inaccessibles par la route, les déboires du pont du Larivot, coupé entre décembre 2009 et mars 2010, ont souligné les fragilités du réseau routier, tandis que la congestion menace les axes qui mènent à Cayenne. Dans le même temps, la construction du pont sur l’Oyapock marque symboliquement les prémices d’une intégration régionale à la fois souhaitée et redoutée tandis que s’affirment parallèlement des sensibilités communes avec le monde caribéen. L’appartenance française et européenne assure quant à elle à la Guyane un niveau de vie sans commune mesure avec celui des pays voisins (et pourtant bien inférieur à celui de la métropole) qui occasionne d’importants flux migratoires.

A la confluence de ces multiples appartenances, comment la Guyane peut-elle tracer les voies d’un développement qui ménagerait à la fois le territoire et le « vivre ensemble » ?

**LA GUYANE, UN DÉPARTEMENT-RÉGION D’OUTRE-MER**

**Outre-mer et ultra périphérie**

Seul territoire d’Amérique du sud sous tutelle européenne, la Guyane appartient à une catégorie particulière au sein de l’ensemble français et européen : celle des départements-régions d’Outre-mer et des régions ultrapériphériques.

Depuis 1946 et la départementalisation des vieilles colonies, la Guyane constitue une extension territoriale de l’Hexagone : les lois nationales et européennes s’y appliquent, dans le cadre d’une stricte égalité juridique avec les autres départements.

En 1982 les lois de décentralisation ont donné une personnalité juridique aux régions qui se superposent à chacun des départements d’outre-mer, faisant des quatre départements d’outremer des régions monodépartementales, avec un budget propre et des compétences partagées entre département et Région, accrues pour cette dernière en matière de développement et d’aménagement du territoire. Ces compétences furent encore étendues par la loi d’orientation de 2000 qui permet aux régions d’outre-mer d’adapter la législation nationale, de proposer des « lois-pays » et de signer des accords avec des pays voisins de leur zone géographique, en accord avec l’État.

Devenue ainsi « département-région » avec des prérogatives plus importantes que pour les Régions de l’Hexagone, la Guyane devrait encore connaître une importante évolution statutaire en 2014, suite au référendum organisé en 2010, avec la fusion des conseils général et régional en une nouvelle « collectivité d’outre-mer ».

D’autre part, au titre de départements et régions français, les quatre DOM furent intégrés dans l’Union Européenne dès sa création, et en constituent désormais, avec quelques archipels portugais et Espagnols, les « Régions ultrapériphériques » (RUP), territoires politiquement européens mais situés géographiquement hors de ce continent, et définis par le traité de Maastricht en 1992. Ils bénéficient pour cela d’une politique spéciale permettant plus de subventions et de dérogations aux dispositions communautaires pour pallier ce handicap d’éloignement.

**Les paradoxes du « système domien »**

Partie intégrante de la France et de l’Union Européenne, la Guyane comme les autres DOM bénéficie ainsi de nombreux transferts au titre de la redistribution nationale, ainsi que de la manne européenne en tant que région « en retard de développement » et géographiquement éloignée.

Cela en fait le territoire à plus haut niveau de vie de l’Amérique latine avec un IDH de 0,85, dépassée dans le monde caraïbe et latino-américain seulement par les autres départements français d’Amérique, Martinique et Guadeloupe, la Barbade, l’Argentine et le Chili. Cette prospérité, qui attire nombre de migrants venus tant de la Caraïbe que de l’Amérique du sud, est néanmoins fondée presque exclusivement sur ces transferts, ainsi que sur la présence du centre spatial dont l’intégration croissante à la Guyane est désormais incontestable, à travers la Mission Guyane et des partenariats divers *(cf. partie 2)*. La Guyane aurait besoin d’un véritable développement économique alors qu’elle reste presque totalement dépendante des importations européennes, et que les transferts comme le système social et économique découragent d’éventuels investisseurs à cause d’un marché encore trop étroit et d’une sous-valorisation de l’emploi privé.

En outre, la croissance démographique est en grande partie due à une fécondité qui s’avère être la plus forte du sous-continent (indice de 3,9), alors que celle-ci est normalement inversement proportionnelle au développement. Cela montre bien d’une part l’impact de certains transferts (comme les allocations familiales) et d’autre part la permanence de certains modèles culturels tant des populations autochtones que migrantes. Justement, l’ampleur des flux migratoires découlant de cette situation de territoire riche au milieu du monde en développement fait que plus de la moitié de la population est née hors du département.

Tout cela est source pour la Guyane d’un sous-équipement chronique en matière scolaire, sanitaire (cf. partie 2), social ou de logements… Le rattrapage s’avère difficile tant sont rapides les évolutions. Quartiers informels ou autochtones sans eau courante, enfants non scolarisés, pandémies propres aux pays en développement, forte délinquance urbaine… qui caractérisent les pays voisins d’Amérique du sud, sont monnaie courante dans ce bout d’Europe en Amazonie. Ni l’État ni les collectivités locales ne semblent encore en mesure de résorber des fractures qui s’avèrent non seulement géographiques mais aussi sociales et culturelles. Leurs politiques, face au sous-peuplement du département, n’ont pu raccommoder un territoire qui s’apparente encore à un patchwork (cf. partie 3). La Guyane illustre bien les contradictions du système domien : haut niveau de vie et exclusion, importants flux financiers en provenance de l’Hexagone et de l’Europe mais sous-emploi et sous-équipement chroniques (expliqués aussi par de faibles rentrées fiscales dans des communes où nombre d’habitants et de propriétés échappent légitimement ou non à l’impôt), macrocéphalie urbaine et désert humain.

**UN TERRITOIRE MAL INTÉGRÉ**

**Un peuplement en bandes**

On pourrait définir la Guyane comme constituée d’un « centre » avec sa capitale administrative, Cayenne, d’un second pôle économique distant d’à peine 60 km, Kourou, d’un troisième, Saint-Laurent, unique sous-préfecture devenue la seconde ville du pays par sa population et des périphéries proches (sur le littoral) et lointaines (dans l’intérieur). Pour l’Atlas des Outre-Mer (Reclus 1998) « l’ensemble du territoire présente une structure en bandes latitudinales qui oppose une sorte d’« île-corridor » coincée entre océan Atlantique et forêt amazonienne, à un immense intérieur lui-même subdivisé en une périphérie forestière, relativement accessible et exploitée […] et une marge forestière, presque vide d’hommes et ignorée (aire protégée) ». Cette île corridor est elle-même segmentée, mais elle se prolonge vers les pays voisins, Maroni et Oyapock lui offrant ainsi ses deux seules connexions terrestres.

**La coupure littoral-intérieur**

Le colonisateur français avait pris acte de cette séparation de la Guyane entre le littoral peuplé et plus ou moins intégré, et l’intérieur vide et relativement inexploré. Cette situation avait été à l’origine de la création du territoire de l’Inini, en 1930. Tout l’intérieur guyanais fi t donc jusqu’en 1969 l’objet d’une gestion distincte du reste du territoire, situation qui survécut même de fait sinon de droit à la départementalisation de 1946.

L’ « intérieur », correspondant donc aux deux-tiers du territoire, couvert par la forêt amazonienne, n’a pas toujours été vide et délaissé. Outre une présence amérindienne ancienne, l’entre-deux-guerres a vu la création ou le développement des communes aurifères de Saül, Saint-Elie ou Régina. Il est à l’heure actuelle envahi par plusieurs milliers d’orpailleurs brésiliens, le plus souvent clandestins, dont les déprédations sont autant d’atteintes graves à l’environnement et à une souveraineté nationale qui peine à s’affirmer dans ces marges.

Des communes comme Saint-Elie, Saül, totalement enclavées du fait de l’absence de liaisons routières et fluviales (Saül est néanmoins desservi par une ligne régulière d’Air Guyane), ou la commune amérindienne de Camopi sur l’Oyapock à la frontière brésilienne, sont désormais largement peuplées de ressortissants brésiliens en situation irrégulière que le turn-over, la clandestinité et la répression rendent difficilement quantifiables. Cela fait de toute cette région, en dépit de la présence de services et administrations (mairie, école, dispensaire), une zone de non-droit que la Gendarmerie et l’Armée tentent temporairement de récupérer sans que leur présence se pérennise.

On ne trouve comme zone de peuplement plus dense dans cet ancien Inini que la rive française du Maroni, autour des communes de Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi et Apatou. S’échelonnant le long du fleuve, elles constituent grâce un fort solde naturel le pôle démographique le plus dynamique de la Guyane. Cette rive constitue, avec Saint-Laurent, capitale de l’Ouest, la deuxième zone de peuplement de Guyane après l’île de Cayenne avec plus de 60.000 habitants, soit 26 % de la population.

Avec 7.615 habitants officiellement recensés en 2009, Maripasoula constitue le principal pôle du haut Maroni. Sa superficie, qui équivaut à celle d’un département moyen hexagonal, en fait la commune de France la plus étendue. Outre le centre-bourg, autrefois majoritairement créole, elle se compose de plusieurs villages bushinenge et amérindiens d’ethnie wayana, sans compter les sites aurifères clandestins peuplés de plusieurs milliers de Brésiliens.

Maripasoula est desservie quotidiennement par Air Guyane, Grand Santi trois fois par semaine, ces communes ne sont accessibles entre elles et depuis le littoral que par la voie fluviale. Celle-ci se révèle fort aléatoire en période de sécheresse. Cependant, la route reliant Apatou à Saint-Laurent est désormais achevée, alors qu’avance celle entre Maripasoula et Papaïchton. L’intégration routière de la région du Maroni au littoral est l’un des objectifs prioritaires des élus guyanais, qui envisagent aussi une liaison routière avec Saül. Apatou va ainsi bientôt entrer dans l’orbite de Saint-Laurent, et renforcer le rôle de la sous-préfecture comme pôle de l’Ouest guyanais.

La création du Parc national amazonien de Guyane qui représente 40 % du territoire guyanais (le « coeur » à lui seul en constituant le quart) constitue un espace mis en réserve à partir du concept de développement durable, venu des pays du Nord (cf. partie 3), alors que déjà s’amorcent en son sein des rivalités entre Amérindiens, Bushinenge, populations de l’intérieur et cadres et élus originaires du littoral, sans compter l’État, quant à l’utilisation du territoire et l’autorisation d’y pratiquer des activités telles l’orpaillage ou l’exploitation forestière.

**Un littoral lui-même fractionné**

Le littoral de la Guyane (cf. partie 3) s’étend de Saint-Laurent à Saint-Georges, le long des RN1 (Saint-Laurent-Cayenne) et RN2 (Cayenne-Saint-Georges). Il comprend 89 % de la population.

La constitution progressive depuis deux décennies de quatre communautés de communes (Centre-Littoral, Ouest Guyanais, Est Guyanais et tout récemment Pays des Savanes) traduit un certain fractionnement de ce littoral, dû à la fois aux distances comme à des réseaux de solidarités divergents, en fonction de l’influence plus ou moins marquante du centre cayennais ; mais elle montre aussi la volonté et la nécessité d’agir sur le territoire à une échelle désormais intercommunale.

Le centre dominant reste l’agglomération macrocéphale de Cayenne qui comporte 52 % de la population guyanaise avec 117.222 habitants sur 226.426 en 2009. Cette centralisation s’explique par le rôle de Cayenne comme capitale administrative dès l’époque coloniale. La départementalisation a accentué cette tendance. L’agglomération dépasse désormais les limites de l’Ile de Cayenne pour déborder sur une deuxième couronne par extension de la périurbanisation, jusqu’aux périphéries agricoles de Cacao (Roura) et Matiti (Macouria). Ces nouvelles limites et solidarités urbaines sont concrétisées par la Communauté des Communes du Centre Littoral aux compétences accrues (cf. partie 2) et nécessitent une réflexion en termes d’aménagement du territoire (partie 3) avec les constructions des quartiers de Soula et de l’échangeur de Balata.

La vulnérabilité a été mise en évidence par la rupture du pont du Larivot sur la RN1, obligeant les véhicules à passer par la RD5, peu calibrée pour cette fonction. L’Ile de Cayenne n’a alors jamais autant mérité son nom, en même temps qu’était cruellement démontré l’aspect insuffisant de la RN1 comme axe principal et quasiment unique de la Guyane. Le littoral fut littéralement coupé en deux en dépit de l’existence d’une voie de contournement. Les migrations pendulaires dans l’aire urbaine de Cayenne furent considérablement perturbées.

Second pôle économique de Guyane avec le Centre Spatial Guyanais, Kourou n’est qu’à une soixantaine de kilomètres de Cayenne. Si son port pourrait en cas de besoin lui assurer une certaine autonomie, cette commune dépend beaucoup de Cayenne comme centre administratif, et les migrations pendulaires sont nombreuses entre ces deux pôles.

A mi-chemin, Macouria, officiellement dans l’aire urbaine de Cayenne, se trouve également en partie sous l’influence de Kourou. Son dynamisme démographique laisse présager à terme la constitution d’une conurbation Cayenne-Macouria-Kourou qui polariserait toute la Région. Cependant, les solidarités de Kourou portent davantage cette dernière vers les communes plus occidentales mais aussi périphériques de Sinnamary et Iracoubo, avec lesquelles elle vient de constituer la Communauté de Communes du Pays des Savanes. La savane caractérise en effet grandement cette région de faible occupation humaine, propice à l’élevage et à l’agriculture (partie 2).

Kourou et secondairement Sinnamary connaissent par ailleurs sur leur territoire communal une enclave extraterritoriale : le Centre Spatial Guyanais *(cf. partie 2)*. Joyau de la technologie européenne, fortement gardé par plusieurs unités de l’Armée française, il fournit une grande partie des emplois directs et induits de la Guyane.

En plein essor tant par solde naturel que migratoire avec la proximité du Suriname, l’Ouest guyanais s’affirme comme le 2ème pôle administratif et démographique de Guyane (cf. partie1). Saint-Laurent, l’ancienne commune pénitentiaire, entrée dans le droit commun seulement en 1946, est correctement reliée au reste du département. Unique sous-préfecture et deuxième ville de Guyane avec 37.755 habitants en 2009, cette fonction de pôle de l’Ouest guyanais est renforcée par la distance avec Cayenne (plus de 250 km). Mais qui sait si l’amélioration de la liaison routière Albina-Paramaribo (avec des fonds européens) et l’essor de la capitale surinamienne ne la fera pas entrer dans l’orbite de cette dernière, comme c’était d’ailleurs pratiquement le cas à l’époque néerlandaise ? Saint-Laurent est plus proche géographiquement de Paramaribo.

A l’Est, ce n’est qu’en décembre 2003, avec l’ouverture du pont sur l’Approuague, que Saint-Georges, à la frontière brésilienne, a été atteint par la route venant de Cayenne. Périphérie enclavée, cette commune constituait avant cette date un véritable no man’s land accessible seulement par la voie des airs. La population et les marchandises brésilienne y étaient tolérées, et seule fut captée pendant longtemps… la télévision brésilienne. Les solidarités étaient donc beaucoup plus grandes avec le Brésil qu’avec le reste de la Guyane. La population proteste actuellement contre la répression dont sont victimes les Brésiliens de l’autre rive qui ne peuvent comme autrefois aller et venir dans Saint-Georges. Les Guyanais de l’Est sous prétexte de nouvelles solidarités avec le littoral ne sont néanmoins pas prêts à abandonner celles avec leur voisin brésilien. L’ouverture prochaine du pont sur l’Oyapock donnera-t-elle un nouvel élan et un nouvel intérêt à cette partie longtemps enclavée, sinon oubliée de la Guyane ? Paradoxe significatif, celle-ci veut en effet constituer la porte d’entrée de l’Europe pour l’Amérique du sud, alors que plusieurs communes de son périmètre (Ouanary et Camopi) ne sont reliées ni par voie terrestre ni par voie aérienne au reste de la Guyane…

**UNE ENCLAVE EN AMÉRIQUE DU SUD**

En dépit de cette structure « en archipel », l’originalité de la Guyane est d’être le seul territoire ultramarin français – et même européen – continental. A ce titre, elle offre des frontières terrestres avec des pays voisins, Brésil et Suriname, bien moins développés, à l’instar des États-Unis jouxtant le Mexique.

**Les Guyanes, une région éclatée…**

La Guyane française fait partie avec le Suriname et le Guyana des « Guyanes côtières », dont la caractéristique est d’être les seuls territoires d’Amérique du sud à ne pas avoir été colonisés par les puissances ibériques. Leur intégration dans le reste du sous-continent est encore faible, leurs liens sont restés plus profonds avec leurs métropoles européennes. L’indépendance tardive du Guyana et du Suriname au contraire de la Guyane française qui a renforcé son intégration à la métropole, l’absence de complémentarité économique, la présence de la forêt amazonienne et enfin des conflits frontaliers toujours non résolus, ont longtemps isolé les Guyanes du reste du sous-continent.

Tournées vers l’océan, intégrées au Caricom (Marché commun de la Caraïbe), à l’Association des États de la Caraïbe, ou à l’Union Européenne dans le cas de la Guyane française, peuplées essentiellement sur le littoral, les Guyanes ont ainsi constitué une enclave européenne et caraïbe dans une Amérique du sud tôt émancipée. Mais ces faibles relations s’observent également entre elles : frontières encore contestées, espaces maritimes convoités (partie 1), rivalités économiques (leurs productions et leurs marchés sont similaires), langues différentes, tensions ethniques internes, intérieur quasi vide et mal intégré… Guyana et Suriname se retrouvent cependant au sein du Caricom, dont le siège est d’ailleurs à Georgetown, et à l’AEC, montrant qu’elles partagent d’abord des solidarités avec le monde caraïbe avec lequel elles héritent d’une histoire et d’une culture communes (cf. partie 1).

Ces deux États font néanmoins l’objet d’une intégration croissante au sein de l’Amérique du sud, sous l’impulsion du Brésil. Celui-ci a récemment réactivé le Traité de Coopération amazonien, longtemps resté en sommeil, signé en 1978 entre tous les pays du monde amazonien (à l’exception de la Guyane pour son « statut colonial » dépendant d’une puissance européenne). En 2004, l’Organisation du Traité de Coopération Amazonien (OTCA) a alors admis la France comme membre observateur à travers la Guyane. Celle-ci, avec la présence de nombreux instituts scientifiques renommés travaillant sur des problématiques amazoniennes, a des compétences dont ses voisins pourraient bénéficier. Ce rapprochement avec une région européenne permet au Brésil d’échapper partiellement à une emprise états-unienne jugée étouffante tout en s’affirmant par ses initiatives diplomatiques comme une incontestable puissance régionale. La Guyane retrouve dans cette structure les deux États guyanais jusqu’alors à l’écart eux aussi du monde sud-américain. Le Suriname est également intégré dans le périmètre de compétence du Programme Opérationnel Amazonie, grande politique de coopération transfrontalière impulsée par l’Union Européenne et impliquant, outre la Guyane, trois États amazoniens du Brésil. C’est ainsi que l’Union Européenne participe à l’intégration partielle des Guyanes dans le monde amazonien qui devient une interface avec l’Europe.

**...dans un continent en pleine intégration**

Guyana et Suriname ont par ailleurs également été intégrés dans la récente UNASUD (Union des Nations Sud-Américaines), là encore à l’initiative du Brésil, qui réunit dans une alliance politique tous les pays du sous-continent, à l’exception de la Guyane du fait encore de son statut français et européen. Ce dernier l’exclut des accords politiques et des échanges économiques. Cette alliance a vocation à devenir un grand marché commun par l’association du Mercosud et de la Communauté andine, et par l’invitation faite au Caricom de la rejoindre. La Guyane est seule exclue des dispositions visant à la suppression du visa et à l’obligation du passeport entre pays du sous-continent.

L’UNASUD a par ailleurs défi ni un gigantesque programme d’intégration routière et énergétique de l’ensemble du continent, l’IIRSA (Initiative pour l’Intégration Régionale Sud-Américaines), faisant de l’Amazonie un véritable nœud routier. Mais cette fois la Guyane est impliquée : celle-ci est en effet une voie de passage obligée sur le littoral septentrional de l’Amérique du sud, permettant la liaison routière entre les deux villes brésiliennes de Macapa et Boa Vista, et plus lointainement, la liaison entre la route Panaméricaine et le littoral brésilien. Le pont sur l’Oyapock, s’intègre ainsi dans ce programme et dans le réseau de ponts transfrontaliers construits progressivement à l’initiative du Brésil autour de son territoire.

Le président brésilien Lula avait compris l’intérêt du voisinage avec la France et l’Union Européenne représenté par la Guyane, ce qui lui a donné l’occasion de nouer de nouveaux partenariats. Ignorée depuis des siècles par ses voisins en raison de son statut, la Guyane commence à être reconnue par ces derniers, la présidence brésilienne a même exprimé le souhait que la France « assume davantage son appartenance amazonienne », ce qui montre un spectaculaire revirement qui permettra peut-être une plus grande visibilité de la Guyane au sein de l’Amérique du sud, mais à l’ombre de la France et d’une puissance régionale en pleine affirmation.

Espace singulier au sein de l’ensemble français en tant que seul département-région d’Outremer continental et doté d’une grande superficie, la Guyane n’en est pas moins un territoire éclaté dont les différents éléments coexistent sans trop échanger, tant pour des raisons culturelles que tout simplement physiques.

Ce n’est donc pas le moindre défi que de raccorder tous ces éléments de l’« archipel guyanais » (comme on a pu évoquer à une époque l’« archipel brésilien »). Cela nécessite une ambitieuse politique d’aménagement du territoire (cf. partie 3) et la définition d’un projet de société intégrant tous les peuples comme toutes les parties de la Guyane. Si cette politique ambitieuse réussit, elle permettra une intégration croissante dans un environnement géographique en pleine émergence, l’Amérique du sud amazonienne. Le pont sur l’Oyapock peut l’ouvrir sur l’Amérique du sud, mais pourrait aussi l’y engloutir si elle n’affiche pas une plus grande cohérence interne. La Guyane, région française et européenne en Amérique du sud, doit donc faire la synthèse entre ces appartenances multiples, un atout en cette période de globalisation des échanges favorisant les territoires les mieux intégrés.